

# Une victoire historique : Le grade master enfin gravé dans le marbre pour les kinésithérapeutes !

Le 19 décembre 2026 marque l'aboutissement d'un engagement de longue date pour la profession. Avec la parution officielle des nouveaux décrets et arrêtés, l'État sanctuarise enfin le diplôme à hauteur de 300 ECTS, pérennisant une reconnaissance attendue par l'ensemble des kinésithérapeutes.

Effectif depuis 2021, l'attribution du grade master au diplôme de kinésithérapeute a désormais officiellement un cadre réglementaire complet. La formation est enfin reconnue comme un cursus de cinq années d'études exigeantes. **Cette parution nous permet d'intégrer pleinement la première année universitaire comme socle indispensable du cursus de formation en kinésithérapie.**

Cette évolution confirme une nouvelle fois l'ancrage de la formation en kinésithérapie dans **un modèle universitaire et marque une étape supplémentaire vers l'intégration pleine et entière de la formation.**

Concrètement, cette mise à jour permet également **une évolution des droits étudiants**, notamment :

- **La sécurisation des examens** : mise en place d'un délai obligatoire d'une semaine entre la fin d'un enseignement et l'examen correspondant ;
- **Le droit à la réussite** : Instauration de deux semaines de révisions obligatoires entre la publication des résultats par la commission d'accréditation des crédits et les premières épreuves de la session 2 ;
- **La mobilité étudiante** : facilitation des transferts d'un IFMK à un autre.

Cette avancée n'est toutefois qu'une première étape. Elle s'inscrit dans la continuité des travaux et mobilisations menés depuis plus de vingt ans **pour une diplomation délivrée par l'université**. L'intégration complète de la formation en kinésithérapie au sein du service public universitaire **est un levier essentiel pour faire évoluer la formation et la profession** en garantissant des conditions d'études dignes et lutter contre les inégalités territoriales et financières.

Aujourd'hui, **l'universitarisation est une urgence**. Les frais de scolarité oscillent entre 178 € et 10 500 € par an selon les instituts, sur des **campus parfois très éloignés de l'université**. L'accès à la formation ne devrait pas être conditionné par des barrières financières ou géographiques. Cette intégration doit permettre à chaque étudiant un accès simplifié aux services universitaires (bibliothèques, services de santé, de sport...).

**L'universitarisation est un levier de justice sociale**

**Étudier la kinésithérapie ne devrait pas être un luxe.**

Marnie BOCOGNANO-MARTINEZ

Attachée de Presse

[presse@fnek.fr](mailto:presse@fnek.fr)

07 71 11 46 06

